

POUR CONTACTER VOS ÉQUIPES SOCIALES

AG2R LA MONDIALE RÉGION RHÔNE

LES DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

- l'Ain (01)
- l'Ardèche (07)
- la Drôme (26)
- le Rhône (69)
- la Loire (42)

04 27 85 71 98
emilie.habert@ag2rlamondiale.fr

AG2R LA MONDIALE RÉGION ALPES

LES DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

- l'Isère (38)
- la Savoie (73)
- la Haute-Savoie (74)

04 80 15 33 20
severine.meunier@ag2rlamondiale.fr

CARSAT RHÔNE-ALPES

04 72 91 96 48
daprp@carsat-ra.fr



AG2R LA MONDIALE

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes



Engagement social

**TROPHÉES
RÉGIONAUX
DE L'INNOVATION
SOCIALE - 2018**

Rhône et Alpes
Règlement intérieur

ARTICLE 1 – OBJET

Les Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Rhône et Alpes sont organisés dans le cadre de l'action sociale AG2R RÉUNICA Retraite ARRCO, institution de retraite complémentaire d'AG2R LA MONDIALE.

Les Trophées ont pour but de récompenser les actions concrètes et innovantes de structures publiques ou privées, œuvrant dans le domaine de l'action sociale et sociétale en faveur du mieux-être des personnes âgées.

Les Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale ont trois objectifs :

- Promouvoir et encourager des initiatives innovantes pour le mieux-être des personnes retraitées sur le territoire Rhône-Alpes,
- Récompenser les meilleures actions.

L'objectif 2018 est de favoriser l'émergence et/ ou la promotion de projets innovants sur la thématique « Alimentation et vieillissement : quelles innovations ? » :

Ainsi l'appel à candidature 2018 entend repérer des actions, à destination des seniors, répondant à cette thématique, et plus précisément :

- Alimentation, lien social et convivialité
- Alimentation et plaisir
- Alimentation et prévention de la malnutrition

Les actions présentées doivent être réalisées et reproductibles dans un objectif de maillage des territoires.

ARTICLE 2 – PARTENAIRES

Les Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Rhône et Alpes 2018 sont organisés en partenariat avec la Carsat Rhône-Alpes. AG2R LA MONDIALE et la Carsat Rhône-Alpes développent une politique d'action sociale axée sur la prévention des effets du vieillissement pour le maintien de l'autonomie. A ce titre, les deux partenaires ont décidé d'unir leurs efforts dans le cadre des Trophées.

ARTICLE 3 – CANDIDATS

Peuvent concourir dans le cadre des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Rhône et Alpes 2018, les structures publiques ou privées domiciliées dans les départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

Un annuaire des projets régionaux sur la thématique « Alimentation et vieillissement : quelles innovations ? » sera réalisé

ARTICLE 4 – APPEL À CANDIDATURE

AG2R LA MONDIALE Rhône et Alpes et la Carsat Rhône-Alpes procéderont à l'appel à candidature par voie d'annonces dans la presse, de campagne d'affichage, de courrier spécifique et autres moyens permettant de contacter les structures intéressées.

Un dossier de candidature sera adressé à chaque structure qui en fera la demande auprès de :

- AG2R LA MONDIALE Rhône : 04 27 85 71 98 - emilie.habert@ag2rlamondiale.fr
- AG2R LA MONDIALE Alpes : 04 80 15 33 20 - severine.meunier@ag2rlamondiale.fr
- Carsat Rhône-Alpes : 04 72 91 96 48 - daprp@carsat-ra.fr

Le formulaire du dossier de candidature des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Rhône et Alpes 2018 sera également téléchargeable sur les sites :

- www.ag2rlamondiale.fr
- www.carsat-ra.fr

Les structures intéressées seront informés :

- de l'objet des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale 2018,
- des conditions de participation applicables,
- de la date limite de dépôt des candidatures,
- de la composition du jury,
- des critères d'examen des dossiers,
- du montant des prix 2018.

ARTICLE 5 – DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature, complétés, signés et comportant une description synthétique du projet innovant de 3 pages maximum, comprenant les objectifs, les moyens employés, les résultats obtenus, le plan de financement ainsi que les justificatifs nécessaires, doivent être déposés **au plus tard le jeudi 31 mai 2018 auprès de :**

CARSAT Rhône-Alpes

Direction de l'Action Sociale
Département accompagnement de projets et relations partenariales
69436 LYON cedex 03

Ou par mail : daprp@carsat-ra.fr
Un dossier incomplet et/ou hors champ ne pourra pas être étudié par le jury.

Par le dépôt de son dossier de candidature, chaque structure concernée accepte le règlement intérieur des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale 2018.

ARTICLE 6 – JURY

Le jury des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale 2018 sera composé des membres suivants :

- Représentants territoriaux des CSTR AG2R LA MONDIALE Rhône et Alpes,
- Administrateurs de la Commission d'Action Sociale de la Carsat Rhône-Alpes.

Le Jury sera présidé par le Président du CSTR AG2R LA MONDIALE Rhône, ou son représentant, dont la voix est prépondérante. Le jury se réunira au mois de septembre 2018 pour étudier les dossiers de candidature et retenir les éventuels lauréats, conformément au présent règlement.

ARTICLE 7 – EXAMEN DES DOSSIERS

Chaque dossier de candidature est examiné selon plusieurs critères :

- Le caractère innovant
- Le caractère concret et structuré de l'action
- Le public cible : seniors isolés, seniors en situation de handicap ou en perte d'autonomie, seniors aidants, seniors migrants
- L'apport de l'action par rapport à la thématique : prévention du vieillissement, maintien du lien social, bien être, ...
- Le caractère reproductible de l'action dans l'objectif de maillage des territoires

ARTICLE 8 – PRIX 2018

Le montant total des prix 2018 est de 22 500 € financés de la manière suivante :

- 15 000 € financés par le fonds social AG2R Réunica Arrco
- 7 500 € financés par la Carsat Rhône-Alpes

Il sera réparti à parts égales entre les trois lauréats retenus par le jury parmi les candidats remplissant toutes les conditions prévues au présent règlement.

ARTICLE 9 – REMISE DES PRIX

Les lauréats seront informés par courrier. Une remise officielle des prix aura lieu en octobre 2018.

Une invitation à la Cérémonie de remise sera adressée à tous les participants.

Les structures primées autorisent AG2R LA MONDIALE Rhône et Alpes et la Carsat Rhône-Alpes à communiquer sur leur participation aux Trophées et sur les prix gagnés.

ARTICLE 10 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez :

Maître Catherine ROMERO

Huissier de Justice
5, cours de la Libération et du Général de Gaulle
38100 GRENOBLE

ARTICLE 11 – DEMANDE DU RÈGLEMENT

Le règlement des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale 2018 est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de :

AG2R LA MONDIALE Rhône

54, rue Servient
69408 Lyon Cedex 3
04 27 85 71 98
emilie.habert@ag2rlamondiale.fr

AG2R LA MONDIALE Alpes

40 avenue Edmond Esmonin
38067 Grenoble Cedex 2
04 80 15 33 20
severine.meunier@ag2rlamondiale.fr

CARSAT Rhône-Alpes

Direction de l'Action Sociale
Département accompagnement de projets et relations partenariales
69436 LYON cedex 03
04 72 91 96 48
daprp@carsat-ra.fr

Fait à Lyon, le 30 mars 2018

L'organisateur,
Pour les Présidents des CSTR AG2R LA MONDIALE Rhône
Olivier SIMONIN
Directeur régional

Pour les Présidents des CSTR AG2R LA MONDIALE Alpes
Daniel MOULIN
Directeur régional

Le partenaire,
Pour la Présidente de la Carsat Rhône-Alpes
Yves CORVAISIER
Directeur général